

**Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions prévues par l'article L. 233-8 II du code de commerce et l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers**

<b>DATE</b>	<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>	<b>NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE</b>
<b>30 avril 2024</b>	<b>12 496 777 165</b>	<b>Nombre de droits de vote théoriques* : 12 537 016 480</b> <b>Nombre de droits de vote exerçables** : 12 536 598 489</b>

\* Nombre total de droits de vote calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (auto-détention, ...) (article 223-11 du Règlement Général de l'AMF).

\*\* Nombre total de droits de vote excluant les actions privées de droit de vote (auto-détention, ...).